



**La colonisation : un système totalitaire, criminel et génocidaire
Exigence de reconnaissance éthique et responsabilité**

Joseph INGONDA IMBANJA E. ISP-Gombe, Kinshasa/RDC

ORCID ID : 0009-0000-9383-8651

Digital Object Identifier (DOI): <https://doi.org/10.5281/zenodo.22044414>

Résumé

A la suite de tous les panafricains et panafricanistes, nous voulons montrer à travers cette étude que la colonisation est un système philosophiquement totalitaire, juridiquement criminel et humainement génocidaire.

La reconnaissance par les Nations Unies de la traite des noirs comme « crime le plus grave contre l'humanité » est un grand pas. Mais, il reste aussi la reconnaissance de la colonisation. En effet, si le colonialisme est une théorie philosophiquement et savamment construite pour justifier l'infériorité de l'homme noir par rapport à l'homme blanc, la colonisation est une industrie de la mort. D'abord, comme système totalitaire, elle est comparable aux nazisme, communisme chinois, khmers rouge et autres systèmes qui ont aliéné, déshumanisé et réifié l'être humain. A travers la tabula rasa et la mission civilisatrice, les européens (Allemagne, Portugal, France, Italie, Belgique et Grande Bretagne) ont détruit tous les systèmes traditionnels africains, le bosquet traditionnel qui faisait son encrage, séparés les peuples, massifié et nié tous ce qui était propre aux africains en remplacement de la civilisation européenne. Ensuite, comme système criminel et génocidaire, la colonisation a procédé au pillage, exploitation des richesses, œuvres d'art, meurtre des africains, surtout des leaders et dirigeants africains qui ont osé hausser le ton contre l'impérialisme européen, otage des crânes humains et autres objets qui se trouvent encore dans les musées européens. Pire encore, le système a entraîné un génocide sans précédent : tous les pays colonisateurs ont perpétré des massacres et des génocides reconnus universellement tels

que ceux de Namas et Hereros en Namibie, de Kikuyu au Kenya, du roi sanguinaire Léopold II de la Belgique au Congo Démocratique, etc.

Ces abus, atrocités, cruautés et génocides commis lors de la colonisation doivent être reconnus et les responsables doivent les réparer. Il est question d'exigence de reconnaissance éthique et responsabilité. Les initiatives de réparation ont été entreprises : le Kenya a demandé à l'Allemagne pour les crimes de la colonisation. L'OUA avait demandé pour la traite 777 milliards Ironie du sort, les négriers, les bourreaux, ont été dédommagés. Et les victimes ?

Pour s'en sortir, il faut insuffler l'Union Africaine, trop inefficace, inefficente, par la création d'un Ordre Politique Africain pour pouvoir régler non seulement les problèmes liés à la traite et à la colonisation, mais aider l'Afrique à décoller, à conquérir sa souveraineté et son indépendance réelle. De cet ordre politique, il sera mis en place un Parlement panafricain délibératif qui va statuer sur ses compétences, celles des pays membres et comme celles de collaboration ; réfléchir sur l'avenir de l'Afrique et trouver des réponses à des défis qui rongent le continent : la pauvreté, la faim, l'insécurité, la dépendance, etc. ; une cour africaine de justice, une commission africaine et une force africaine intégrée issues du Parlement panafricain.

Mots clés : traite, colonisation, totalitaire, génocide, éthique, responsabilité.

Abstract

Following in the footsteps of all Pan-Africanists, we aim to demonstrate through this study that colonization is a philosophically totalitarian, legally criminal, and genocidal system.

The United Nations' recognition of the slave trade as the "most serious crime against humanity" is a significant step. However, the recognition of colonization itself remains. Indeed, while colonialism is a philosophically and skillfully constructed theory designed to justify the inferiority of Black people to white people, colonization is an industry of death. First, as a totalitarian system, it is comparable to Nazism, Chinese Communism, the Khmer Rouge, and other systems that alienated, dehumanized, and reified human beings. Through the tabula rasa and the civilizing mission, Europeans (Germany, Portugal, France, Italy, Belgium, and Great Britain) destroyed all

traditional African systems, the very foundation upon which they stood, separated peoples, and massified and denied everything that was uniquely African, replacing it with European civilization. Then, as a criminal and genocidal system, colonization proceeded with the plundering and exploitation of resources and works of art, and the murder of Africans, especially African leaders and rulers who dared to speak out against European imperialism. Human skulls and other artifacts were taken hostage, some of which are still found in European museums. Even worse, the system led to an unprecedented genocide: all colonizing countries perpetrated massacres and genocides that are universally recognized, such as those of the Nama and Herero in Namibia, the Kikuyu in Kenya, and the bloodthirsty King Leopold II of Belgium in the Democratic Republic of Congo, among others.

These abuses, atrocities, cruelties, and genocides committed during colonization must be acknowledged, and those responsible must be held accountable. This is a matter of demanding ethical recognition and accountability. Reparations initiatives have been undertaken: Kenya has sought compensation from Germany for the crimes of colonization. The OAU requested 777 billion CFA francs for the slave trade. Ironically, the slave traders and perpetrators have been compensated. But what about the victims?

To overcome this, the African Union, currently too ineffective and inefficient, must be revitalized by creating an African Political Order. This order must address not only the problems related to the slave trade and colonization, but also help Africa take off, achieve its sovereignty, and attain true independence. Within this political order, a deliberative Pan-African Parliament will be established to decide on its own powers, those of its member states, and areas of collaboration. To reflect on the future of Africa and find answers to the challenges plaguing the continent: poverty, hunger, insecurity, dependency, etc.; an African Court of Justice, an African Commission, and an integrated African force stemming from the Pan-African Parliament.

Keywords: slave trade, colonization, totalitarianism, genocide, ethics, responsibility

1.Introduction

Le 25 mars 2026, les Nations-Unies ont reconnu la traite négrière transatlantique comme « crimes les plus graves de l'humanité » en dépit de réticence de certains négriers et esclavagistes. C'est un pas, un grand pas porté par un panafricain, Son Excellence Président John Dramani Mahama du Ghana. Mais, cette approche n'a pas été holistique. Il fallait parler de la traite négrière d'une manière générale. En effet, la traite orientale (arabo-musulmane) s'est effectuée sur 13 siècles, soit du VIIe s. jusqu'en 1920 en dépit de l'abolition de ce phénomène inhumain. Les historiens (HENRI MEDARD & al., 2013 ; OLIVIER PETRÉ- GRENOUILLEAU, 1997 ; TIDIANE N'DIAYE, 2008), témoignages confondus, estiment que 17 millions des africains ont subi ce phénomène humiliant, moins que la traite transatlantique. Les esclaves noirs ont été vendus en Arabie Saoudite, Yémen, Syrie, Iran, Irak, etc. De ces esclaves, selon les mêmes auteurs, sont nés des groupes ethniques des descendants des esclaves affranchis : les Akhadam au Yemen, les Afro-saoudiens, les afro-palestiniens, les afro-syriens, les Afro-jordaniens, les afro-irakiens, les Siya d'Iran ou les Afro-iraniens, les Siddis d'Inde et du Pakistan, etc.

Certes, la traite des noirs est un fléau qui a détruit l'Afrique et les Amériques. Il y a aussi un autre phénomène cruel : la colonisation. A part le fait d'occuper des territoires, la colonisation a engendré des crimes humain, économique et culturel. Elle a commis de mutilation, meurtre, assassinat (des leaders et dirigeants africains qui se sont levés contre la colonisation) ; de génocide (namas et hereros en Namibie, au Congo sous Léopold II, kikuyu, etc.) ; des crimes économiques (pillage et exploitation des ressources du sol et sous-sol africaines) ; des crimes culturels (pillages et déportation des objets de valeurs ancestrales), etc. Ce phénomène ignoble et deshumanisant est en train de passer sous silence, cherchant à privilégier la démocratie en Afrique pour distraire les africains et le partenariat pour exploiter davantage les ressources de l'Afrique.

Dans cet article, nous nous assignons comme objectif de pousser les africains, à l'instar de la traite, de faire reconnaître aussi la colonisation comme un système totalitaire, criminel et génocidaire, et exiger de réparations. Cette étude analyse les faits documentés par les bourreaux eux-mêmes sur la colonisation bien que certains n'ont pas donnés des statistiques exactes sur ces

forfaits. Qu'à cela ne tienne, ces faits démontrent et prouvent que la colonisation a été un système totalitaire, criminel et génocidaire.

Nous ne serons pas à mesure d'analyser les crimes et meurtres de la colonisation organisée à travers le monde entier. Nous nous limiterons sur ceux commis en Afrique par la Belgique, la France, l'Allemagne, le Portugal, la Grande Bretagne et l'Italie ; six nations occidentales qui se sont distinguées dans la cruauté, la criminalité, la soumission et la torture en Afrique. Là aussi, l'analyse ne sera pas exhaustive. Nous allons combiner les méthodes analytique et historique pour faire sortir les éléments de ces crimes et génocides.

2. La colonisation : un système totalitaire, criminel et génocidaire

Généralement, selon V. Y. Mudimbe, le colonialisme et la colonisation sont essentiellement synonymes d'organisation, d'aménagement. Le colon (coloniser un pays et s'y établir) et le colonialiste (exploiter un territoire et soumettre la population autochtone) ont tous participé à l'organisation et à la transformation des régions non européennes en construction fondamentalement européennes à travers les trois principes : la domination de l'espace physique, la réforme (reprogrammation) des esprits des autochtones et intégration des histoires économiques régionales dans l'économie de la Métropole (V.-Y. MUDIMBE, 2021). En effet, l'expérience coloniale représente, certes, un bref instant dans l'histoire africaine, mais cet instant est aujourd'hui source de douleurs et de controverses étant donné qu'il a engendré une nouvelle forme historique et a ouvert la voie à un discours d'un genre radicalement nouveau sur les traditions et les cultures africaines (V.-Y. MUDIMBE, 2021).

2.1. La colonisation : système totalitaire

Vers les années 1800, et particulièrement avec la Conférence de Berlin (1885), commençaient à se dessiner des mouvements impérialistes aux motifs économique, politique et humanitaire pour l'Afrique (*ENCYCLOPAEDIA UNIVERSALIS, dfr*). Le but était, entre autres, de régler la liberté de commerce dans les bassins du Congo et du Niger, ainsi que les occupations nouvelles des territoires sur la côte occidentale de l'Afrique (Acte général de la Conférence de Berlin). Cette occupation nouvelle, c'est le début de la colonisation, tandis que le colonialisme est un système totalitaire structuré et figolé, une théorie de la colonisation. Elle s'est effectuée en trois phases

(*DICTIONNAIRE UNIVERSEL*, 2010) : de 1800 : occupation militaire progressive des territoires ; 1914 : exploitation plus rationnelle des ressources de la colonie ; 1945 : les mouvements de contestation et début de décolonisation.

Le colonialisme est une idéologie totalitaire. Il doit être classé au même titre que le nazisme, le fascisme, le stalinisme, le khmers rouge, le communisme chinois, etc. Comme système ou idéologie, le totalitarisme est une forme extrême d'oppression politique spécifique qui se caractérise par la dictature d'un régime qui s'exerce au moyen de la propagande, de la violence et de l'extermination par la suppression de toutes formes d'opposition au profit d'un système de pensée unique, à l'atomisation ou massification de la société de telle sorte que chaque phase de la vie devient sujette au contrôle de l'Etat (H. ARENDT, 1966 ; M. HELLER, 1989) . Il est un dynamisme autodestructeur qui repose sur une dissolution des structures sociales : transforme l'homme en masse, substitue le système de partis à une structure monolithique de l'Etat, procède à un accroissement de la terreur inversement proportionnel à l'existence d'une opposition politique interne et met en place une politique visant la domination totale (*Ibid.*).

Ayant un rapport avec le totalitarisme, le colonialisme a été un procédé d'endoctrinement, massification qui exerce un contrôle sur toute la vie publique et privée de l'homme noir. Le colonialisme est une occidentalisation. A en croire V.-Y. Mudimbe, l'occidentalisation de l'Afrique n'était pas un projet théorique, mais une action et un mouvement qui, en fonction des rapports complexes, reliant les africains à l'occident, présidait à l'aménagement de la vie et même de la pensée. Il leur a dépossédé tout leur être, supprimé leur mode de vie politique, économique, culturel et social au profit d'une prétendue civilisation. Il a nié l'être noir et légitimé le racisme, la ségrégation raciale ; prôné la supériorité de la race blanche sur la race noire (V.-Y. MUDIMBE, 2021). Le colonialisme renferme en lui-même toutes les caractéristiques du totalitarisme (H. ARENDT, 1966) :

- Contrôle de l'information : le triangle colon, administrateur et missionnaire contrôlait toute la société colonisée et était informé de tout ;
- Embrigader la société : toute la société était soumise aux travaux forcés en faveur du colonisateur ;

- Contrôler l'économie : une exploitation systématique et systémique des produits du sol et du sous-sol africains ;
- Culte de la personnalité : l'homme blanc était au centre de toute la vie de l'homme noir, c'est à lui qu'il fallait tout donner, honneur, priorité, transporté sur le kippoi, etc. ;
- Idéologie unique : l'occidentalisation des sociétés africaines à travers la mission civilisatrice ;
- Terreur policière : elle a été marquée à l'égard des colonisés, elle a décimé des peuples, fusillé, amputé, fouetté (Isidore Bakanja, martyr congolais (RD) de l'église catholique est un exemple) pour servir de leçons à ce qui n'était d'accord avec l'homme blanc.

2.2. La colonisation : un système criminel et génocidaire

Comme idéologie criminelle et génocidaire, la colonisation est constitutive des crimes contre l'humanité et de génocide. Elle n'était que l'application de l'occidentalisation : la tabula rasa au mépris du mode de vie des africains. Au nom de la mission civilisatrice, les royaumes, les empires ont été détruits, le bosquet initiatique, le terreau culturel (tabous, interdits, pratiques, symboles) déracinés, les peuples divisés et massacrés ; les royaumes et les empires ont été levés les uns contre les autres. Cette idéologie génocidaire a extirpé tout ce qui n'était pas dans la ligne de l'occidentalisation.

Tous les pays qui ont colonisés l'Afrique (Portugal, Allemagne, France, Italie, Belgique) ont commis des crimes de génocides et des crimes contre l'humanité. En dépit des critiques qui pleuvaient sur les régimes africains, l'ancien président français, Jacques Chirac, avait au moins avoué lors d'un sommet de France-Afrique en janvier 2001 à Yaoundé : « Nous avons saigné l'Afrique pendant quatre siècles et demi. Ensuite, nous avons pillé ses matières premières ; après, on a dit, ils (les africains) ne sont bons à rien. Au nom de la religion, on a détruit leur culture et maintenant, comme il faut faire les choses avec plus d'élégance, on leur pique leurs cerveaux grâce aux bourses. Après s'être enrichi à ses dépens, on lui donne des leçons ». Dans une autre interview après qu'il ait quitté l'Elysée (2008), il avait aussi dit : une grande partie de l'argent qui est dans notre porte-monnaie vient précisément de l'exploitation, depuis des siècles, de l'Afrique. Il faut avoir un peu de bons sens, de justice, pour rendre aux africains ce qu'on leur a pris ».

La colonisation européenne, renchérit Abdou Aziz Diédhiou, qui s'est déroulée entre XIXe et XXe s. est aussi synonyme de violence, de massacres, d'expropriation, de privation de liberté et de négation profonde de la dignité humaine des peuples colonisés d'Afrique avant l'accession à l'indépendance. De Dakar à Nairobi, d'Alger au Cap (Afrique du sud), les scènes vécues sous la domination coloniale se ressemblent à tout point de vue par la présence permanente de la violence et la cruauté des actes des forces coloniales (ABDOU AZIZ DIEDHIOU, 2026.). Le même auteur pointe 10 massacres phares qui ont marqué l'Afrique de 1850 à 1960 : le génocide de l'exploitation au Congo (1885-1908), le génocide de Hereros et de Namas (1904-1908) en Namibie, les massacres de Diappé et de Makoundié (1910) en Côte d'Ivoire, le bain de sang à Sétif (1945) en Algérie, le camp de concentration des Boers et des noirs en Afrique du Sud, le pillage d'œuvres d'art en Bronze au royaume du Benin au Nigeria, le massacre de Thiaroye en 1944 au Sénégal, la répression de l'insurrection à Madagascar en 1947, la répression de Mau Mau (1950-1963) au Kenya et le massacre d'Ekité 1956 au Cameroun (ABDOU AZIZ DIEDHIOU, 2026).

Hormis des actes ignobles et inhumains isolés perpétrés par chaque pays colonisateur, la société coloniale, dans son ensemble, s'est imposée et construite sur la conquête comme évènement fondateur et principe organisateur (PATRICK ROYER , 2019). En somme, des milliers et innombrables africains ont été décimés dans ces différentes conquêtes imposées par l'hégémonie occidentale. Aucun pays colon n'a donné des statistiques exactes et fiables de ses forfaits. Trop superficiels, ils nagent toujours dans les à peu près, plus ou moins, environs. Cette étude non exhaustive, mais au moins illustrative, permettra de retracer les actes génocidaires et criminels de chaque pays colonisateur dans sa colonie.

2.2.1. L'Allemagne

Les troupes allemandes ont décimé les peuples Hereros et Namas (ABDOU AZIZ DIEDHIOU, 2026 ; VIRGINIE BART, 2015, ; JAN BART GEWALD et JEREMY SILVESTER, 2003) en Namibie (le premier génocide du XXe siècle). Selon Céline Le Proux, en 1904-1908 sous les ordres du général Lothar Von Trotha (1884-1911), les troupes allemandes ont massacré des autochtones : 65.000 à 70.000 hereros et de plus de 20.000 Namas (soit 80 % du peuple Hereros et la moitié du peuple Namas) ; bien que l'Allemagne ait reconnu tardivement le fait et demandé pardon. La

colonisation allemande s'est illustrée malheureusement dans l'exploitation économique forcée et une répression sévère au Togoland. Elle a posé les germes de la division raciale (racisme) entre les hutu et les tutsi au Rwanda. Cette politique ségrégationniste germé par les allemands, arrosée par les belges, a culminé en avril 1994 par le génocide rwandais. En Tanzanie, les troupes allemandes ont massacré entre 200 milles et 300 milles civils suite au soulèvement de Maji Maji contestant des travaux forcés et répressions inédites. Le Chef Songea Mbande de cette rébellion et 66 autres combattants ont été pendus et décapités. D'ailleurs, les descendants de ce Chef ont toujours réclamé le crâne de leur ancêtre, gardé dans un musée allemand (CELINE LE PROUX, 2023).

En 1911-1916, l'Allemagne avait occupé l'ouest de la Centrafrique. Un accord avec les France qui a préféré Maroc et laissé cette partie à l'Allemagne. Cette dernière a occupé Bouar (appelé aussi Bouala, Forté). Les troupes allemandes ont mené des expéditions punitives et des exactions sommaires à Bouzoum, Bossangoa, Kouki et Bocaranga. Pendant cette domination de courte durée, les hommes valides étaient contraints de récolter du caoutchouc, des quotas obligatoires étaient fixés et ceux qui refusaient, s'exposaient aux châtiments les plus sévères, cruels et meurtriers. C'est ainsi qu'une centaine d'habitants de Bouala, entre autres Buldu et San-Ina, ont été exécutés pour avoir désobéi aux ordres.

2.2.2. Le Portugal

L'armée portugaise (MORGANE DELAUNAY, 2024) a commis de massacres sur le peuple Mueda (1960) au Mozambique. Ce peuple avait manifesté contre les arrestations des indépendantistes. Malheureusement, plus de 600 civils sont morts par fusillade. Le peuple Wiriyamu (1972) toujours au Mozambique plus de 300 personnes civiles ont été tuées. En Angola en 1961, l'armée portugaise a ouvert le feu, 50 mille morts. Jusqu'aujourd'hui les « enfants de l'ombre », en d'autres mots, les orphelins de ces massacres (regroupé en Groupe M27), continuent à réclamer reconnaissance et justice auprès du gouvernement portugais. En Guinée Bissau, surnommé « Viêtnam portugais », avant le conflit opposant le Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert (PAIGC) à l'armée portugaise et l'opération mer verte visant à détruire le quartier général du PAIGC (1970), en 1959, la police politique portugaise (PIDE) a ouvert le feu sur les

dockers en grève réprimés (massacre du Quai de Pidjiguiti), une cinquantaine d'entre eux fut tombés sans compter les blessés.

2.2.3. La Grande Bretagne

Les troupes britanniques ont commis des crimes. En Afrique du sud, elles ont massacré des milliers de zoulous (1838) en représailles à des attaques contre les Boers (descendants de néerlandais, allemands et huguenots français installés en Afrique du Sud depuis XVI^e siècle). Sous les ordres du général Frederick Roberts et du Lord Kitchener, l'armée britannique a mis en place des camps de concentration où les femmes, les vieillards et les enfants ont été internés en les laissant mourir de faim. Les épidémies, la rougeole, les typhoïdes et des dysenteries ont causé des morts. Les historiens estiment plus de 50.000 Boers dont 22.000 enfants et entre 14.000 à 20.000 noirs ont perdu la vie dans ces camps. En septembre 1901, Lord Kitchener, dans un rapport adressé au War Office, écrit : « le pays est tranquille et j'y suis arrivé en évitant toute effusion de sang. Les camps de concentration, où j'ai réuni les femmes et les enfants, font rapidement leurs œuvres de pacification » (ABDOU AZIZ DIEDHIOU, 2026).

Au Kenya, entre 1950-1963, les troupes britanniques ont décimé plus de 18.000 civils Kikuyu et à plus de 20.000 membres de rebelles sous la révolte de Mau Mau. Tous enterrés dans des camps de détention. En mars 1953, 50 autres membres de Mau Mau ont été tués et une centaine de blessés. Evelyn Baring, la Gouverneure du Kenya a confirmé les faits. Depuis 2011, le Kenya a déposé une plainte contre la Grande Bretagne auprès de la cour européenne des droits de l'homme afin de demander justice sur les atrocités commises par les troupes britanniques et réclame 200 milliards de dollars de réparation.

Au Nigéria, en 1897 au cours de la période connue « Scramble for Africa », les britanniques ont organisé une expédition punitive dans le royaume du Benin (sud du Nigéria, pas le Benin Dahomey). En représailles à un détachement non accepté par le souverain Oba, elles ont pillé le trésor royal (2.500 bronzes de ce royaume se retrouvent encore dans le British Museum), incendié des villes et les ont réduites en cendres ; des centaines de personnes ont été sacrifiées. New York Times décrit le fait et parle de « cet endroit horrible », une « ville du sang » où de

nombreuses victimes des JuJu (prêtres fétiches) ont été retrouvés crucifiées et des dizaines de milliers de personnes tuées (ABDOU AZIZ DIEDHIOU, 2026).

Selon *Libération*, La Grande Bretagne a favorisé l'immigration blanche en Zambie, créant des fortes inégalités sociales et des discriminations raciales. Elle s'est distinguée par la coercition, l'exploitation des mains d'œuvre locales, la répression policière, etc. Au Zimbabwe, les troupes britanniques ont exécuté, 26/5/1898, Nehanda, une prêtresse révolutionnaire (PATRICK GANTLY, 2010) . Au Ghana, en février 1948, le surintendant britannique Colin Imray avait fusillé trois vétérans (sergent C.F. Adjetei, caporal P. Attipoe et le soldat Odartey Lamptey) de la deuxième guerre mondiale qui marchaient pacifiquement pour réclamer les promesses de pensions et d'emplois leur faites après la guerre. Plusieurs autres membres dans la foule furent blessés (ARNOLD, 2019; ASHITEY, 2014 (<https://fr.wikipedia.org>) .

Les britanniques n'oublieront peut-être pas le massacre du Zong. En 1781, plus de 150 esclaves furent jetés dans la mer du navire négrier de Liverpool qui se livrait au commerce triangulaire dans le but d'empocher sur les esclaves tués l'assurance contre les avaries au lieu de perdre de l'argent sur des enclaves qui mouraient de soif et des maladies en cours de voyage (JAMES WALVIN, 2011 ; JAMES OLDHAM, 2007. (<https://fr.wikipedia.org>). . Comme les autres colonisateurs, la Grande Bretagne fait partie des criminels qui ont exploité et endeuillé l'Afrique, en dépit des excuses partielles de Tony Blair, alors premier ministre, en novembre 2006 puis en mars 2007.

2.2.4. L'Italie

Après son accession en 1922, B. Mussolini fait de l'expansion coloniale un pilier de sa politique étrangère afin de laver l'affront de la défaite d'Adoua (1896) et permettre à l'Italie d'avoir sa part dans le partage de l'Afrique. Pour stopper toute résistance à l'occupation italienne, l'armée fasciste sous le commandement du Général Rodolfo Graziani a, entre 1921-1933, organisé la conquête et la pacification de la cyrénaïque (actuelle Lybie). Elle a déporté des populations civiles et les a concentrés dans des camps en plein désert. Plus de 500 milles déportés ont été exterminés. Lors de massacre d'Addis-Abeba (1935-1941), les troupes italiennes ont décimé de milliers des civils en utilisant des armes chimiques (utilisation des gaz moutarde et toxique) et

mené l'exécution de masse, entre autres des moines, des pèlerins orthodoxes et de nombreux villages, en représailles à un attentat contre le Général R. Graziani (AMAURY LORIN et CHRISTELLE TARAUD, 2018. <https://enseignants.lumini.fr> ; BEAUDET PIERRE, 2021 ; Dr ROUIRE, 1896 (<https://fr.wikisource.org>)).

2.2.5. La France

Quant à la France, elle est la maîtresse de l'histoire macabre de la moitié de toute l'Afrique et l'auteure du « code noir ». A. Césaire, le poète martiniquais disait : « le malheur de l'Afrique, c'est d'avoir rencontré la France » (AIME CESAIRE, 1950). Bien qu'il a été supprimé en mai 2026, ce code est une ordonnance royale signée par Louis XIV en 1685 institutionnalisant l'esclavage. Le code a défini le statut juridique des esclaves noirs non pas comme un être humain mais comme un bien meuble, donnant au maître le droit de le vendre, de l'échanger ou de le transmettre en héritage.

En effet, l'entreprise coloniale française avait l'ambition de relier l'atlantique (Dakar) à la mer rouge (Djibouti). Heureusement ou malheureusement, ce projet a été heurtée par celui des britanniques voulant créer un chemin de fer du cap jusqu'au Caire. Ces deux projets se sont arrêtés en 1898 suite à un accord à Fachoda (ROLAND MARX, 1993). Du côté français, il existait depuis 1890 jusqu'en 1958 un territoire dénommé Soudan français. La France a été l'un des pays colonisateurs le plus abject et inhumain, incarnation du totalitarisme génocidaire. La conquête française en Afrique de l'Ouest a pris fin à travers deux événements majeurs : la prise de Sikasso, la plus grande ville fortifiée d'Afrique de l'Ouest et la capture du grand chef résistant et guerrier Samory Touré (PATRICK ROYER, 2023).

Dans un discours tenu à Alger, le 26 janvier 2022, devant des associations de rapatriés, E. Macron a dit qu'« après 60 ans d'occultation, le massacre du 5 juillet 1962 à Oran doit être connu. Ce massacre de la rue d'Isly à Alger est impardonnable pour la République », dit Macron ». En effet, plus 700 européens (français généralement) ont été tués et d'autres disparus. « Questions : qui ne pardonne pas qui ? L'Algérie ou la France ? Qui a occulté le massacre ? L'Algérie ou la France ? Pourquoi ce massacre a-t-il été occulté ? Macron dans son style occidental, méprise l'Algérie. En effet, la France ne célèbre pas le massacre des algériens commis par les français mais le massacre

des européens (français) commis par les algériens. C'est un mépris. Les présidents français ont toujours méprisé l'Afrique : N. Sarkozy a dit au Sénégal que les africains n'étaient pas encore entrés dans l'histoire. La France ne fait allusion ni par regret de tous les crimes et génocides commis et perpétrés dans ses colonies. Elle n'a jamais eu le moindre remords ni donné le nombre réel et exact de ses forfaits en Afrique.

Lors de l'occupation française en Algérie en 1830, du 6 au 7 avril 1832, la tribu d'El-Ouffia avait été massacrée et détruite par les troupes françaises du premier régiment de chasseurs d'Afrique du colonel Maximilien Joseph Schauenburg (ALBIN MICHEL, 1999). Selon P. Christian, « en vertu des instructions du Général en Chef Savary (duc de Rovigo), un corps de troupe sorti d'Alger, pendant la nuit du 6/4/1832, surprit au point du jour la tribu endormie sous les tentes, et égorgea tous les malheureux El-Ouffia sans qu'un seul chercha même à se défendre. Tout ce qui vivait fut voué à la mort. On ne fit aucune distinction d'âge ni de sexe. Au retour de cette honteuse expédition, nos cavaliers portaient des têtes au bout des lances » (PIERRE CHRISTIAN, 1946) . Dans la même tribu, Victor Anédée Deuzaide renchérit : tout le bétail fut vendu à l'agent consulaire du Danemark. Le reste du butin fut exposé au marché de la porte Bab-Azoum à Alger. On y voyait des bracelets de femmes qui entouraient encore des poignets coupés, et des boucles d'oreilles pendant à des lambeaux de chair. Ce produit des ventes fut partagé entre les égorgeur. Le Général en Chef (Rovigo) eut l'imprudence de féliciter les troupes de l'ardeur et de l'intelligence qu'elles avaient déployées. Le soir de cette journée à jamais néfaste, la police ordonna aux Maures d'Alger d'illuminer leurs boutiques, en signe de réjouissance (VICTOR ANEDEE DEUZAIDE, 1882) . Toujours en Algérie, 8 mai 1945, à Sétif et Guelma, les troupes françaises ont massacré sauvagement 10.000 à 30.000 personnes (Chroniques d'un massacre à Sétif et Guelma).

Sous le second empire, Louis-Léon Faidherbe fut administrateur colonial affecté au Sénégal en 1851. Dans sa haine viscérale des noirs, il a brûlé des villages, violenté et violé des femmes, réduit des milliers de sénégalais en esclavage à Saint-Louis et massacré des millions d'autres (YVES-JEAN SAINT-MARTIN, 1989 ; M.H. WALL & ALAIN COURSIER, 1989 ; EUGENE-JEAN DUVAL, 2005) . D'ailleurs, à Lille, les français avaient manifesté pour le retrait d'une statue de Faidherbe, symbole du colonialisme. Au Sénégal toujours, en 1944, l'armée française a tiré sur plus des 400 tirailleurs ivoiriens et sénégalais à Thiaroye, parce qu'ils réclamaient leur solde (FAYE CHEICK FATY, Aube du

sang sur www.soumbala.com; PATRICK CARL, 2024.) . A Thies, en septembre 1938, la même police coloniale française a tué plus de 125 cheminots qui réclamaient les meilleurs droits et les salaires décents (IBA DER THIAM, 2019 ; BABACAR DIOP, 2023 ; MAMADOU SEYNI MBENGUE, 1975 ; FREDERICK COOPER, 2004) . Ce massacre de Thiès a été immortalisé dans l'œuvre *Les Bouts de Bois de Dieu* (1960) d'Ousmane Sembene.

En Côte d'Ivoire, Fabio Viti, professeur des universités à l'Université Aix-Marseille a évoqué les massacres de Diopé et de Makoundié en juin 1910, dans la région des Abbey et des Attié du sud-est de la Côte-d'Ivoire. Les troupes françaises appuyées par les tirailleurs sénégalais, dans un esprit de vengeance à la résistance de ces peuples, ont perpétré des massacres et des actes de cruauté : 54 morts dont 20 hommes et 22 femmes et 5 petits garçons, 7 petites filles. Trois hommes décapités, les autres tués à coup de fusil, les enfants tués sur le dos de leurs mères (ABDOU AZIZ DIEDHIOU, 2026) . Le 30 janvier 1950, massacre à Dimbokro (NICOLAS BEAU, 2004 ; Dimbokro, un massacre colonial oublié, sur AFO Media ; MARTIN MAURE, 2017), dans la région de N'zi, les forces coloniales françaises ont réprimé brutalement les manifestations organisées par les révolutionnaires du Parti Démocratique de Côte-d'Ivoire (PDCI), une branche du Rassemblement Démocratique Africain (RDA). Les révolutionnaires manifestent contre l'exploitation des ressources et de la main d'œuvre locale ainsi que de l'exclusion politique des autochtones. La répression fait état de 34 morts et plus de 100 blessés. Le leader Felix Houphouët-Boigny a eu la vie sauve. Récemment, Le bombardement à Bouaké, en novembre 2004, dénombre seulement 9 morts et 38 blessés du côté français et on a dissimulé beaucoup de morts en représailles du côté ivoirien.

Au Maroc, selon l'historien Abdellah Laroui (1977) , l'Etat marocain a cessé d'exister à partir de 1880, avec la conférence de Madrid engendrant la mise sous tutelle internationale du Maroc. La campagne du Maroc a fait au total 24 batailles de 1907-1908. Sous le général Lyautey, la campagne du Maroc visait à éliminer les résistances à l'établissement du protectorat français. Les premières attaques en 1907, le bombardement de Casablanca (le débarquement de Casablanca ou la genèse du protectorat français-Jeune afrique.com, sur JeuneAfrique. Com ; <https://fr.wikipedia.org>) par les troupes françaises font, selon les estimations des historiens entre 1500 et 7000 civils tués en deux jours suite à l'insurrection des tribus de la Chaouia s'opposant à la colonisation française.

En 1913, le massacre de Talda où les troupes françaises font une campagne de soumission des tribus berbères. Ce massacre entraîne les pertes des vies humaines : plus d'un million hommes dont des femmes et des enfants. Le plus cruel fut celui de Rif (1921-1926). Sous le Marechal Pétain, la France et l'Espagne ont utilisé des gaz, de chlore, de l'ypérite et du phosgène pour cibler les civils. Ils ont aspergé de 10 h à 12 h des souks, des douars et des villages du Rif. Des dizaines de milliers de personnes en sont mortes et les séquelles demeurent jusqu'aujourd'hui ; en dépit de l'interdiction de ces armes par les conventions de la Haye de 1899 et 1906 et du protocole de Genève en 1925. Le 20 août 1955 à Oued-Zem (Oued-Zem sur le Monde.fr, 1955) , lors de protestation populaire du second anniversaire de la déportation du Sultan, 70 européens ont malheureusement perdu la vie. En représailles à ces morts, l'armée française a exécuté sommairement plus de deux milles civils.

Au Dahomey (actuel Benin) de 1892-1894, la France a décimé l'armée du roi Béhanzin pour la seule raison de lui avoir résisté et lui-même le roi fut déporté en Martinique, puis transféré en Algérie où il mourut en 1906. En Haute-Volta (actuel Burkina Faso) de 1915-1916, l'armée française a décimé des milliers de civils, détruits des villages lors de la révolte du Baní-Volta.

Au Madagascar, le 29 mars 1947, les militants du Mouvement Démocratique de la rénovation Malgache (MDRM) se sont soulevés contre l'occupation française. L'armée française a mâté cette insurrection et plus de 100 mille morts des civils ont été massacrés. Le 5 et 6 mai de la même année, 166 militants du même mouvement seront mitraillés dans trois wagons plombés. Les survivants seront sommairement exécutés par les tirailleurs sénégalais faisant partie de l'armée française (ABDOU AZIZ DIEDHIOU, 2026) . À Ambiky plusieurs centaines de morts sans compter la guerre franco-malgache (1883-1885) et la pacification de Madagascar en 1896-1905. L'armée française a décapité trois rois dont les crânes sont encore en France.

Au Cameroun, la nuit du 30 au 31/12/1956, les militants du parti nationaliste, Union des populations du Cameroun (UPC), s'étaient réunis dans une maison d'Ekité (une ville réputée hostile à l'administration française). Les forces françaises ont fait un assaut massacrant plus de 200 personnes. Cette même année, les forces françaises ont recouru aux tortures et assassinats ciblés de ces militants sans compter les blessés : Ruben Um Nyobé, le leader fut assassiné. Selon

Karine Ramody (membre de l'enquête), cette répression française contre l'UPC a fait environ 7.500 morts entre 1956 et 1957. E. Macron, en 2025, président en exercice, a reconnu que la France avait mené une guerre au Cameroun entre 1945-1971 marquée par des violences répressives contre la population (ABDOU AZIZ DIEDHIOU, 2026) , sans présenter le moindre regret. Au nord du Cameroun, le peuple Kirdi a été massacré, les villages brûlés (STEVE HERVE SIMO MOUBI, 2015) . Le Cameroun n'oubliera jamais le drame de Bafia. Ce drame a rendu plus de 2.000 personnes (hommes, femmes et enfants) aveugles. En effet, la maladie du sommeil avait dépeuplé presque les régions entières de Bafia. L'adjoint du docteur Jamot, décide de sa propre initiative, de tripler la dose de tryparsamide, médicament à base d'arsenic, pour traiter la maladie. Ce triplement de dose a plongé des villages entiers dans une cécité irréversible. Malgré sa disgrâce et arrestation, le docteur Jamot a refusé de charger son subordonné, en endossant lui-même la responsabilité.

En Centrafrique, le 14 juillet 1903, dans une prétendue trahison, Georges Toqué, administrateur colonial de l'Afrique équatoriale française, a ordonné à Fernand Gaud d'arrêter et de faire exécuter Pakpa, guide de l'Administrateur Toqué. Pakpa est détenu avec d'autres prisonniers au poste colonial de Fort-Crampel (actuel Kaga-Bandoro). Le jour de la fête nationale française, Toqué demande à Gaud de libérer les prisonniers mais de garder Pakpa, en lui disant : « faites-en ce que vous voudrez ». Gaud prend une cartouche de dynamite destinée à la pêche à l'explosif et ordonna à un garde de l'introduire dans l'anus de Pakpa. Les deux officiers ont été condamnés en 1905 à 5 ans en dépit de ce crime odieux.

Au Tchad en 1899 (DEBOS MARIELLE, 2020, (<https://www.sciencespo.fr>), l'épisode de « la colonne sanglante » où l'expédition Voulet-Chanoine avait semé la terreur en perpétrant des pillages, pendaisons et décapitations des populations civiles sur son passage ; en 1917, massacre des coupe-coupe (massacre de Kobkob ou massacre d'al-Sattour) où plus de 150 dignitaires religieux sous les ordres du commandant Gérard à la suite de la mort d'un sous-officier français au Tchad . En Guinée Conakry, en 1960, la France avait lancé l'« opération persil » visant à déstabiliser le président Ahmed Sékou Touré pour avoir dit « Non » à l'adoption du Franc CFA. Comme partout où la France a colonisé, elle a laissé des traces indélébiles marquées par des violences, mutilations, fusillades, incendies des villages, pillages et meurtres sans précédent.

2.2.6. La Belgique

Malgré les regrets hypocrites du roi Philippe pour les multiples cruautés et de génocide commis au Congo, la Belgique a été toujours un agent vecteur du malheur congolais. Le despote sanguinaire (Léopold II) et ses agents ont commis des crimes et un génocide indescriptibles et inoubliables. Les abus, atrocités, actes de cruauté, exactions, travaux forcés ont été des méthodes de coercition utilisées par des agents du despote sanguinaire pour la récolte du caoutchouc naturel. S. Bouamama s'exclame en ces termes : si toutes les colonisations sont synonymes d'exploitation, de domination et de violence, celle du Congo a atteint des sommets dans la cruauté et la déshumanisation (SAID BOUAMAMA, 2017). Selon les sources ci-dessous, plus de 13 millions sans compter des amputations et autres actes similaires ont été commis par ces agents. Depuis 1891-1908, des entreprises, services et agents sans couverture judiciaire opéraient dans l'anomie totale. Les civils et travailleurs qui résistaient, étaient tués, amputés et même des villages entiers étaient décimés et rayés de la carte. Chaque agent de la force publique, manipulé par l'occupant, devait rendre compte à son supérieur, non seulement en lui exhibant une main coupée d'un mort pour prouver sa loyauté mais aussi celles de ceux qui refusaient et s'opposaient aux ordres donnés (ROGER LOUIS, W., 1965 ; ADAM HOCHTSCHILD, 1998 ; VERLLUT J.L. et VANGROENWEGHE D., 1985).

En théorie, selon les auteurs, chaque main droite devait permettre de prouver un meurtre. Cependant, pratiquement et en vue d'économiser des munitions, les soldats truquaient parfois les faits : après avoir coupé la main, et au lieu de l'achever directement, ils laissaient parfois la victime gésir. Renchérissement-ils : plusieurs survivants de ces amputations ont témoigné que s'ils avaient eu la vie sauve à ce massacre, c'est en faisant semblant d'être morts, sans bouger avant de chercher de l'aide après le départ des soldats de la force publique (ADAM HOCHTSCHILD, 1998 ; DANIEL VANGROENWEGHE, 1986 ; MICHEL MASSOZ, 1970 ; MARC FERO, 2003).

L'œuvre *Du sang des lianes : Léopold II et son Congo*, de D. VANGROENWEGHE, a relevé qu'en 1893, le kilo de caoutchouc récolté dans la forêt équatoriale du Congo valait 6 franc-or. La saignée des lianes à caoutchouc pour la récolte du latex était un calvaire pour les indigènes. Ceux qui se dérobaient à cet impôt sanglant étaient mis à mort ; leurs femmes prises en otages étaient

souvent vouées à la famine. On coupait les mains des hommes victimes de la pression pour prouver aux supérieurs hiérarchiques qu'on les avait tués. Léopold II, despote sanguinaire, était informé et conscient de ce qui se passait dans sa colonie, parce qu'il avait écrit au Gouverneur Général du Congo Théophile Wahis (créateur de la force publique) à ce sujet : « il importe d'achever le développement bien nécessaire de nos récoltes d'ivoire et de caoutchouc. L'Etat ne peut maintenir son existence qu'au moyen de très larges et très fructueuses récoltes » (DANIEL VANGROENWEGHE, 1986).

Sans couverture sanitaire, les indigènes étaient décimés par des différentes maladies endémiques (maladie du sommeil, la variole, la grippe porcine, l'amybocyte, etc.), l'épuisement suite aux travaux forcés et la faim étant donné qu'ils étaient tout le temps aux travaux du despote sanguinaire. Les mêmes sources révèlent que plus de deux millions ont péri dans ce contexte. Le rapport de Roger Casement, consul islandais, sur les exactions commises dans l'EIC en 1904 est la preuve écrite du génocide, de la barbarie, de la sauvagerie commis par le despote sanguinaire et ses agents pendant cette période. Au XXI^e siècle, le même génocide, présenté dans le rapport Mapping, est en train de se commettre à l'Est de la RDC, sous l'aveuglement, la surdité, la mutité, l'insensibilité rationnelle de ceux qui ont rendu le Congo à cet état.

Le rapport Casement contient 40 pages et 20 autres représentent des déclarations individuellement recueillies en tant que Consul. Dans ce rapport, il est mentionné plusieurs récits sinistres de meurtres, mutilations, enlèvements, coups cruels, destruction, tortures, humiliations faites aux pauvres indigènes sans défense ni protection par des agents et soldats de l'administration du despote, roi sanguinaire, Léopold II de la Belgique (Rapport Casement en ligne) La colonisation au Congo comme ailleurs est une véritable hécatombe de génocide. L'œuvre d'Adam Hochschild nous fait savoir qu'il existe encore de nombreuses zones d'ombre sur cette période léopoldienne durant laquelle périrent plus de 13 millions des congolais. Selon lui, ce chiffre correspond à la moitié de la population locale de cette époque (1880-1920). La RDC comprendra que Charles Onana, n'est pas le premier à parler d'holocauste au Congo (Charles ONANA, 2023) , il a le mérite de nous le rappeler en parlant de l'omerta (dernier souci) de la communauté intestinale. Adam Rothschild, dans son oeuvre, qualifiait Léopold II de fantôme, d'hécatombe de génocide oublié. La Belgique a eu à sa tête un monstre sanguinaire génocidaire

et a été à la base d'un effroyable carnage passé sous le radar de l'histoire (ADAM HOCHTSCHILD, 1998).

Les exactions, génocides, meurtres, pillages, otages ont été commis non seulement par la force publique mais aussi par des agents des sociétés concessionnaires, installées par le roi sanguinaire, notamment ABIR et Anversoise (SARAH DIFFALAH, 2018 ; GUY DE BOECK, 2013 ; PIERRE ANCERY, 2020 ; CLAUDE RIBBE ; ANDRÉ-BERNARD ERGO, 2009 ; ANDRÉ-BERNARD ERGO, 2007 ; ARTHUR CONAN DOYLE, 2005 ; KALUMVUEZIKO NGIMBI, 2009.). L'ABIR (Anglo-Belgian India Rubber compagny) était une société concessionnaire à l'EIC. Elle avait obtenu une grande concession de 8 millions d'hectares du bassin de Maringa-Lopori au nord de l'actuel province de l'Equateur, territoire de Basankusu pour 60 ans pour exploiter l'ivoire, le caoutchouc et tout autre produit de gisement. La société anversoise de commerce au Congo (anversoise), avait obtenu de concession pour exploiter les mêmes produits à Mobeka, au confluent de la Mongala et du fleuve Congo. En 1912, l'anversoise fut fusionnée avec l'ABIR et devient La Compagnie du Congo-belge. La société obtint une concession de 7 millions d'hectares comprenant le bassin de la Mongala et la région de Bumba. Elle était impliquée dans des exactions, des travaux forcés, otage et mutilation contre la population. En 1901, Charles Caudron, pour venger le meurtre d'un kapita (surveillant), il fut massacré plus de 500 ngbaka aux environs de Bobadi (DANIEL VANGROENWEGHE, 2005 ; GUY DE BOECK, 2005.).

Immoral, ni honte moins encore sans gêne, le roi sanguinaire, écrit : « j'ai entrepris les travaux au Congo pour le bien de la civilisation et au profit de la Belgique ». Cette épigraphe est écrite sur un monument érigé en 1951, à l'intersection de l'avenue de Luxembourg et de l'avenue de Longwy, au carrefour Spëtz, 6700 à Arlon. Ce monument a été sculpté par Victor Dermanet et Arthur Dupagne. En dehors de ce génocide ethnico-tribal, l'Afrique se souviendra toujours de ses leaders et dirigeants emprisonnés, déchus au pouvoir par la volonté de l'une ou de l'autre puissance, leurs décès tragiques (voir cartographie des leaders et dirigeants assassinés en annexe). Les tortures, les meurtres, les emprisonnements effectués par les colonisateurs précités ne sont pas différents des camps de concentration nazi, du pogrom et de la shoah pour les juifs, des atrocités de Khmers rouges, du communisme chinois au temps de Mao zedong. Le

colonialisme est un système totalitaire et génocidaire. Cette omniprésence coloniale à déstructuré le mode vie des africains et jusqu'aujourd'hui, les séquelles demeurent dans leur vie.

3. Exigence de reconnaissance éthique et responsabilité

Les Nations-Unies ont reconnu la traite transatlantique des esclaves noirs comme un « crime plus grave contre l'humanité » ; un système, une organisation structurée et criminelle contre les noirs. A l'issue du vote 132 Etats ont reconnu le crime, trois se sont abstenus et 52 ont refusé. Il faudrait se poser de multiples interrogations sur les 52 qui ont refusé. Ce sont des négriers qui se sont enrichis et ont bâti leurs richesses, le patrimoine de leurs Etats sur ce commerce honteux et ignoble aux antipodes de leur propre rationalité. Une rationalité absurde, barbare, instrumentaliste.

La reconnaissance des crimes de la traite est un pas, un grand pas, bien que les européens aient refusé de reconnaître cette exigence éthique, fuite de leur responsabilité. Si les européens dans leur impérialisme hégémonique font semblant de ne pas reconnaître cette évidence, il est question d'une rationalité absurde qui ne veut pas reconnaître la vérité en face parce qu'ils sont conscients de leur responsabilité et des conséquences futures qui les attendent devant l'histoire. Ils savent que c'est une boîte à pandore. S'ils osent reconnaître la traite, ils reconnaîtront automatiquement la colonisation et toutes ses conséquences criminelles et génocidaires à travers le monde.

La reconnaissance de la traite, de la colonisation est une exigence éthique. Les européens doivent reconnaître le mal, l'horreur, la déshumanisation, la chosification, la destruction sociale produit de leur rationalité instrumentale. Une rationalité qui n'a pas entendu les cris des autres humains, qui n'a pas vu le mal, qui a été impassible aux souffrances des autres. Elle avait atteint un degré de cécité, de surdité, de mutité le plus horrible et le plus affreux de l'humanité. Au-delà de cette reconnaissance éthique, ils doivent s'assumer, s'engager de répondre de leurs actes, réparer les préjudices humain, économique et culturel commis en Afrique et ailleurs.

En février 2025, le 38^e sommet de l'Union Africaine à Addis-Abeba a adopté une résolution initiée par le Togo et considérant l'esclavage et la colonisation comme des crimes contre l'humanité¹. Tous les preuves et les intentions ont été manifestées. Où en sommes-nous ? c'est juste l'inefficacité de l'Union Africaine, son manque de leadership témoignage, de sa forte dépendance et des accointances politiques et économiques des dirigeants africains avec leurs maîtres européens. Les occidentaux n'en feraient rien si les africains ne se levaient pas. Loin de nous l'idée du racisme, Christiane Taubira l'a fait parce qu'elle était députée de la Guyane, un pays qui a connu la traite et la colonisation. Aucun pays ne le fera à la place des africains et des noirs en général.

Il faut un Ordre Politique Africain, avec une Cour Africaine de Justice pour faire pression aux criminels européens de réparer les préjudices subis à l'Afrique. Dans la recherche d'un Ordre Politique Africain, il est plus qu'impérieux que tous les noirs et particulièrement les africains qui ont souffert des âpres de la colonisation puissent documenter les atrocités, les cruautés, les crimes, les tueries, qu'ils soient humain, économique et culturel ; pour qu'un jour l'histoire puisse leur demander de compte : une cour africaine de justice leur demandera de compte. Pas une cour européenne, mais africaine parce que les faits ont été commis en Afrique. Ce n'est pas dans un esprit de vengeance, mais que l'histoire soit écrite pour que les générations futures le sachent, pour que les auteurs parviennent à réparer le mal, les dommages et préjudices causés aux peuples, tribus, royaumes et empires africains.

4. Conclusion

La traite des noirs et la colonisation sont des faits qui ont dénaturé l'Afrique, l'ont appauvri et qui continuent à l'appauvrir au moyen de la néocolonisation. L'Afrique aura-t-elle un surhomme ? (INGONDA IMBANJA E.J., 2026) Certes, le temps viendra et nous affirmons qu'il est déjà là où les fils de l'Afrique, comme l'avait prédit patrice Emery Lumumba, écriront leur histoire, leur vraie histoire, pas celle dénaturée par la traite, la colonisation et la néocolonisation.

¹ Traite des noirs (<https://www.wikipedia.fr>)

Dans cette étude, nous avons voulu éveiller les africains sur les faits qui nous ont marqué et continuent ses répercussions. Réveillons-nous, l'union fait la force. La nécessité d'un nouvel ordre politique africain(INGONDA IMBANJA E. J., 2024) s'impose, nous unir non pas pour lutter contre l'Occident mais contre les défis de l'ère : la faim, le chômage des jeunes, la souveraineté, l'indépendance réelle, le terrorisme. Un ordre politique africain afin de créer une dynamique africaine en vue d'exiger aux colons, qui se sont enrichis et continuent à s'enrichir de l'Afrique, de réparer les préjudices causés non seulement de la traite mais aussi de la colonisation à travers les différentes étapes de deshumanisation, de chosification, crimes et génocide. Les colons ne le feront pas. Même dans n'importe quel tribunal, de droit de l'homme comme le Kenya l'a fait contre la Grande Bretagne (222 milliards de dollars pour les massacres de Kikuyu et des Mau Mau) et l'Union Africaine en faveur de réparation de la traite transatlantique en oubliant la traite orientale (777.000 milliards de dollars). Ils ne le feront pas.

Le Togo a évoqué la réparation de la colonisation lors du 38e sommet de l'U.A en 2025, mais jusque-là rien n'est avancé dans ce sens. Or, la colonisation implique crimes humain, économique, culturel et génocide. Il faut une Cour Africaine de Justice pour inviter ses criminels européens à se rendre compte de leurs méfaits et les réparer. Ils l'ont fait pour les négriers, pour quoi pas pour les victimes ? Chaque pays, pouvait aussi le faire individuellement. Chacun de ses six pays (France, Belgique, Italie, Allemagne, Portugal, Grande Bretagne) a commis de crimes. Les pays préjudiciés sont dans le droit de demander de réparation comme l'a démontré le Kenya.

Tout cela n'aura de force que si l'Afrique restructure l'Union Africaine en créant un ordre politique avec un Parlement panafricain responsable, avec un pouvoir délibératif, susceptible de demander des comptes aux colonisateurs, capable de décréter un embargo contre ces puissances criminelles ; une Cour de Justice Africaine capable de juger les auteurs de crimes et génocides qu'ils soit occidental ou africain et une Force Africaine intégrée capable d'imposer la paix. Le monde est en train de bouger. De plus en plus, il s'oriente vers un monde multipolaire, la restructuration de l'ONU sera évidente. Il est temps pour que l'Afrique aussi bouge. L'Occident ne sera plus l'unique interlocuteur de l'Afrique nonobstant les liens séculaires à odeur nauséabonde qui nous unissent ; la Russie, la Chine, le Brésil, l'Inde, la Turquie se pointent comme

partenaires. En Afrique, les économistes signalent la présence du Maroc, de l'Afrique du sud, de l'Egypte. Ce défi, nous devons le relever.

REFERENCES

ABDOU AZIZ DIEDHIOU, (2026) *Colonisation en Afrique : l'histoire de dix massacres (1850-1960) qui ont marqué les esprits*, BBC News Afrique.

ANCERY P. (2020), *L'horreur de la colonisation : les mains coupées du Congo*, Ed. De Presse.

ARENDT H. (1966), *Les origines du totalitarisme*. Vol. 3. *Le système totalitaire*, Paris, Gallimard.

ARNOLD, (1019), « The Cat's Paw of Dictatorship : State Security and Self-Rule in the Gold Coast, 1948 to 1957 », UC Berkeley Electronic Theses and Dissertations.

ASHITEY, (2014), « Martyrs of X'borg Cross roads : Sgt. Adjetey, Cpl. Attipoe et Cpl. Lampsey, (<https://fr.wikipedia.org>)

BABACAR DIOP, (2023) *Les martyrs de Thiès : la grève des cheminots du 27 septembre 1938, la vocation de servir*, Hermann.

BART V. (2015), « En mémoire des Hereros (sic) et des Namas », dans *Le Monde des livres*, mars.

BART GEWALD J. et SILVESTER J. (2003), *Words cannot be found, German Colonial Rule in Namibia*, vol. I, Leiden/Boston, Brill, « col. Sources for African History ». (ISBN 978-9004129818).

BEAU N. (2004), « Le massacre de Dimbokro en 1950 par les colons français », sur *Mondafrique*, octobre.

BEAUDET P. (2021), *Ethiopie. Le massacre dont on ne parle pas*.

BOUAMAMA S. (2017), *figures de la révolution africaine. De Kenyatta à Sankara*, Découverte.

CARL P. (2024), « Nouvelle exposition : « morts pour la France », l'histoire des tirailleurs de Thiaroye, sur Mémoires et partages.

CESAIRE A. (1950), *Discours sur le colonialisme*, Présence Africaine.

CLAUDE RIBBE C. (2022), *Le chevalier de Saint-Georges, une autre histoire, histoire oubliée, histoire occultées*, Tallandier.

CONAN DOYLE A. (2005), *Le crime du Congo-belge*, (trad. de l'anglais et préface de Colette Braeckman, Les nuits rouges.

COOPER F. (2004), *Décolonisation et travail en Afrique. L'Afrique britannique et française 1935-1960*, Editions Karthala.

COURSIER A. (1989), *Faidherbe, 1818-1889 : Du Sénégal à l'armée du Nord*, Tallandier.

- DE BOECK G. (2013), « Léopold II et le Congo », dans Revue ITECO, n° 203.
- DE BOECK G. (2005), « L'édifiante saga de l'anversoise » ou le système léopoldien.
- DELAUNAY M. (2024), *Les retornados : Accueil et intégration des rapatriés de la décolonisation portugaise*, presses Universitaires de Rennes.
- DIFFALAH S. (2020), *Les mains coupées du Congo, une horreur de la civilisation*.
- DUVAL E.-J. (2005), *L'épopée des tirailleurs sénégalais*, Paris, l'Harmattan.
- ERGO A.-B. (2009), *Congo-belge. La colonie assassinée*, l'Harmattan.
- ERGO A.-B. (2007), *L'héritage de la congolie. Naissance d'une nation en Afrique centrale*, l'Harmattan.
- FAYE CHEICK FATY, Aube du sang sur www.soumbala.com
- FERO M. (2003), (éd.), *Le livre noir du colonialisme : XVIe-XIXe siècle : de l'extermination à la repentance*, Robert Laffont.
- GANTLY P. (2010), *Histoire de la société des missions africaines*, t.2, Paris, Karthala.
- HELLER M. (1989), « Le totalitarisme », dans *Encyclopédie philosophique universelle*, Paris.
- HOCHTSCHILD A. (1998), *Les fantômes du roi Léopold II. Un holocauste oublié*, Paris, Belfond.
(<https://www.monde-diplomatique.fr>)
- IBA DER THIAM (2019), *La tuerie de Thiès : la grève des cheminots du Sénégal du 27 septembre 1938*, HGS éditions.
- INGONDA IMBANJA E. J. (2026), « L'Afrique aura-t-elle un surhomme : une herméneutique de Bokele aoliya jefa », dans la revue Akofena, N° 20, vol. 1.21.2026 (<https://DOI.org> : 10.48734/akofena)
- INGONDA IMBANJA E. J. (2024), « La nécessité d'un nouvel ordre africain : un défi existentiel », dans Revue Akofena, n° 13, vol.1 (013) (DOI : 10.48734/akofena. N°13.vol.1.35.2024)
- KALUMVUEZIKO NGIMBI, (2009), *Congo-zaïre : le destin tragique d'une nation*, l'Harmattan.
- LAROUI A. (1977), *Les origines sociales et culturelles du nationalisme marocain (1830-1912)*, éd. La Découverte, Paris.
- LE PROUX C. (2023), *Massacres en Tanzanie à l'époque coloniale. L'Allemagne demande « pardon »* (agence France –presse).
- LEROY P. (1999), *Les régimes politiques du monde contemporain. Introduction générale I. Les régimes politiques des Etats libéraux*, Presses universitaires de Grenoble.

LORIN A. et TARAUD C. (2018), *Nouvelle histoire de la colonisation européenne (XIXe-XXe siècles). Sociétés, cultures, politiques*, Paris, PUF. <https://enseignants.lumini.fr> (l'agression italienne contre l'Ethiopie).

MAMADOU SEYNI MBENGUE, (1975), « La grève tragique des cheminots de Thiès », dans *Ethiopiques, Revue négro-africaine de littérature et de philosophie*, n° 2, avril.

MARIELLE D. (2020), « Violences coloniales et résistance au Tchad (1900-1960) », dans sciences Po. (en ligne) (<https://www.sciencespo.fr>).

MARX R. (1993), *Histoire de l'Angleterre*, Paris, Fayard.

MAURE M. (2017), *Thiaroye 1944 : Histoire et mémoire d'un massacre colonial*, Presses Universitaires de Rennes, coll. « Histoire ». Chap. IV : chroniques du souvenir avant l'indépendance : de Dimbokro à Protet. (ISBN 978-2-7535-8498-3).

MEDARD H. (2013), et al., *Traites et esclavages en Afrique orientale et dans l'Océan indien*, Paris, Karthala.

MASSOZ M. (1970), *Le Congo de Léopold II. Récit historique*.

MASSOZ M. (1987), *Le Congo de Papa* (<https://www.soumbala.com>.)

MUDIMBE V.-Y. (2021), *L'invention de l'Afrique : Gnose, philosophie et ordre de la connaissance*, traduit par Laurent Vannini, Amazon.

OLDHAM J. (2007), « Insurance Litigation Involving the Zong and Other British Slave Ships, 1780-1807 », *Journal of Legal History*, vol. 28, n° 3. (<https://fr.wikipedia.org>)

ONANA C. (2023), *Holocauste au Congo. L'Omerta de la communauté internationale. La France complice ?* Paris, Editions de l'Artilleur.

PETRÉ- GRENOUILLEAU O. (1997), *La traite des noirs*, Paris, PUF, Coll. « Que sais-je ! ».

ROYER P., « La conquête du Soudan, modèle d'une guerre coloniale », dans *l'Europe et le monde* ROUIRE Dr (1896), « Les italiens dans l'Erythrée », dans *Revue de deux mondes*, t.134, (<https://fr.wikisource.org>)

SAINT-MARTIN Y.-J. (1989), *Le Sénégal sous le second empire : naissance d'un empire colonial (1850-1871)*, Karthala.

SIMO MOUBI S.H., *Cameroun : le combat pour l'indépendance sous l'empire d'une France coloniale*,

TIDIANE N'DIAYE, (2008), *Le génocide voilé : enquête historique*, Paris ; Gallimard. (Chap. IV. *La traite des noirs d'Afrique par le monde arabo-musulman* (ISBN 978-2-07-011958-5).

VANGROENWEGHE D. (1986), *Du sang sur les lianes : Léopold II et son Congo*, Bruxelles, Didier Hatier.

VANGROENWEGHE D. (2005), « La société anversoise du commerce au Congo et la violence structurelle dans l'Etat Indépendant du Congo », dans *Intervention au colloque « La violence coloniale au Congo – KMMA*, Tervuren, Belgique, 12-13 mai 2005, Université de Gand.

VERLLUT J.L. et VANGROENWEGHE D. (1985), *Le rapport Casement (Enquêtes et documents d'histoire africaine)*, Louvain, UCL, Centre d'Histoire de l'Afrique.

WALLON M.H., « Notice historique sur la vie et les travaux du général Louis-Léon Faidherbe », sur pensee.fr.

WALVIN J. (2011), *The Zong : A massacre, the Law and the end of Slavery*, New Haven & London, Yale University Press.

WILLIAM R. L., « The stokes affair and the Origins of the anti-Congo Compain, 1895-1896, dans, *Revue belge de philologie et d'histoire*, 1965, p. 43-45. 572-584. [Https ://massacre état indépendant du Congo.org](https://massacre.etat.independant.du.congo.org).

Maroc-Histoire : le débarquement de Casablanca ou la genèse du protectorat français-Jeune afrique.com, sur JeuneAfrique. Com ; <https://fr.wikipedia.org>

Oued-Zem ; un déchaînement démentiel de cruauté et de barbarie », le Monde.fr aout 1955.

Rapport Casement (<https://www.cambridge.org>) (<https://fr.wikipedia.org>)